

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires étrangères

Mercredi
25 juin 2008
Séance de 16 h 00

Compte rendu n° 57

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

– Audition de M. Alain Joyandet, Secrétaire d'Etat chargé de
la coopération et de la francophonie. 2

**Présidence
de M. Axel Poniatowski,
président**



Audition de M. Alain Joyandet, Secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie

Le président Axel Poniatowski a souhaité la bienvenue à M. Alain Joyandet, secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie, auprès du ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Alain Joyandet, *secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie*, a d'abord rappelé les orientations de notre politique d'aide publique au développement.

Il a indiqué que dans la mission qu'il lui a confiée il y a trois mois, le Président de la République lui a fixé comme priorité géographique l'Afrique et lui a demandé de lui faire des propositions concrètes pour relancer la présence de notre pays sur ce continent. Après avoir visité près d'une vingtaine de pays, le ministre a dit avoir acquis la conviction que les Africains et notamment les jeunes Africains demandaient « plus de France » et attendaient désormais de notre part des politiques de coopération et de développement d'un esprit sans doute différent, tout particulièrement dans le domaine économique.

Il a précisé qu'avec l'accord du Président, il avait ainsi ouvert huit chantiers afin de tenter de repositionner la France sur l'échiquier africain. Deux piliers doivent fonder l'action de la France en Afrique : le développement économique et le rayonnement culturel. Les milieux économiques, notamment, ont souligné le volontarisme de la démarche ainsi entreprise.

Il a tenu à souligner qu'il ne s'agissait pas de modifier fondamentalement la politique de la France en matière de coopération et que la coopération française ne pouvait se résumer à des considérations mercantiles. S'il convient de procéder à certaines réorientations, les exigences de la diplomatie française ne varieront pas en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, l'amélioration de la gouvernance, la progression de la démocratie ou la transparence dans la gestion des affaires et de l'environnement. Cette approche rejoint les analyses et les recommandations faites dans le cadre de la RGPP et du Livre Blanc.

Abordant la critique faite à la France de ne pas être à la hauteur de ses engagements en matière d'aide au développement et de n'avoir pas les moyens d'honorer sa parole, le ministre a rappelé que le contexte budgétaire difficile imposait de trouver de nouvelles solutions qui ne viennent pas grever les finances publiques. Dans cet esprit, il a indiqué avoir proposé d'augmenter, dès 2009, de 25 % les engagements effectués par le biais de l'Agence française de développement (AFD), soit plus de 1 milliard d'euros, dont quelque 300 millions devraient pouvoir être réalisés dans le cadre de l'aide publique. L'Agence, en changeant quelque peu de voilure, pourra ainsi concourir à l'aide au développement grâce à des financements issus en partie du marché, et en tout état de cause, ne provenant pas du budget de l'Etat. Cela étant, il a tenu à réaffirmer que la France restait en volume, le troisième bailleur de fonds de la planète, derrière les Etats-Unis et l'Allemagne.

Abordant le détail des 8 chantiers, le ministre a indiqué que, pour le premier, la priorité était de soutenir le secteur privé. Il a témoigné que l'Afrique est un continent peuplé de très nombreux jeunes avides d'action et d'une classe de jeunes entrepreneurs qu'il faut soutenir. Le milliard d'euros qu'injectera l'AFD aidera à la création d'emplois et à l'innovation, lesquels sont le berceau d'une croissance durable et partant, celui du développement.

Le deuxième chantier a trait à la relance des agricultures africaines, qui sera d'ailleurs l'une des priorités de la présidence française de l'Union européenne. Le ministre a rappelé que lors de la récente réunion à Rome de la FAO, Nicolas Sarkozy avait proposé l'ouverture d'une « facilité mondiale pour la sécurité alimentaire » dont la gestion serait

confiée au Fonds international de développement agricole – FIDA. Il a souligné qu’il s’agissait d’intervenir pour développer l’agriculture, notamment vivrière, tant sur le continent africain que partout où la crise alimentaire actuelle frappe de plein fouet les plus pauvres – qui vivent avec moins de 2 dollars par jour – qui doivent consacrer jusqu’à 60 ou 70 % de leur revenu à l’alimentation.

Le troisième chantier que le ministre a détaillé est celui du soutien au rôle des femmes, notamment dans l’économie. Il a proposé à cet égard la nomination d’une personnalité chargée de cette question transversale afin de garantir la prise en compte de la question du genre dans l’ensemble de la politique de développement et ce, plus spécialement sur le continent africain.

Le quatrième chantier concerne les volontaires internationaux. Chaque année 4 000 à 4 500 jeunes Français sont envoyés dans les pays en développement. Le ministre a indiqué souhaiter tripler leur nombre, tout en essayant de diversifier leur recrutement à des seniors et d’élargir le champ des différents secteurs économiques concernés. L’agriculture et l’agroalimentaire notamment, sont des domaines dans lesquels un transfert de savoir-faire et de technologie est fortement souhaité par les chefs d’Etats africains ; le potentiel est ici énorme qui pourrait reposer sur le recrutement de jeunes retraités dont l’expérience serait très utile. Le ministre a également attiré l’attention sur le rôle positif du triplement du nombre des volontaires internationaux qui, sans résoudre tous les problèmes, contribuera aussi au plus grand rayonnement de la francophonie.

Abordant le cinquième chantier, le ministre a souligné que les ONG étaient des partenaires privilégiés et a reconnu que, malgré ses engagements et contrairement à ses principaux partenaires qui contribuent trois à quatre fois plus en la matière, la France ne leur attribuait qu’une part très insuffisante de son aide publique. En dépit des difficultés budgétaires, l’objectif est d’essayer d’augmenter de 50 % la part consacrée aux ONG durant le quinquennat. Le Président de la République a d’ailleurs réaffirmé l’engagement présidentiel pris antérieurement de doubler entre 2004 et 2009 les fonds transitant par les ONG.

En ce qui concerne la francophonie, objet du sixième chantier, le ministre a indiqué qu’il s’agissait d’en faire l’un des piliers de l’influence française. Il a rappelé que, si la situation de l’enseignement du français était contrastée selon les régions du monde, la francophonie comptait 84 millions d’apprenants et plus de 400 000 enseignants. Il n’est donc pas question de la remettre en cause, non plus que le renforcement de l’audiovisuel extérieur – objet du septième chantier –, qui devra d’ailleurs continuer à relever du domaine des affaires étrangères.

Le huitième et dernier chantier, annoncé par Nicolas Sarkozy au Cap en février dernier, concerne notre présence militaire sur le continent et la renégociation de nos accords de défense. Ce chantier sera étudié en liaison avec le Président de la République.

Le ministre a conclu en indiquant que le Parlement serait bien évidemment associé à la réalisation de ces chantiers pour laquelle il espérait l’appui des députés.

Se référant à la conférence de presse du ministre, **M. Jean-Louis Christ** a cru percevoir un large tropisme sur les aspects économiques et a tenu à être rassuré sur la prise en compte dans notre politique d’aide au développement des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment la santé et l’éducation, qui sont un préalable à tout décollage économique.

Il a vu dans le triplement du nombre des volontaires internationaux une excellente mesure, qu'il ne faudrait sans doute pas réserver au seul secteur de l'agriculture. Il s'est par ailleurs interrogé sur la loi du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale qui, en plus de l'indemnisation qu'elle prévoit, pourrait peut-être ouvrir des droits à la retraite, afin d'introduire un élément d'attractivité supplémentaire et de pallier les difficultés de recrutement.

Il a salué l'effort annoncé par le ministre d'augmenter de 50 % en quatre ans l'aide publique au développement (APD) transitant par les ONG mais, rappelant que cette part n'en représentait que 0,4 % en 2004, contre 5,3 % dans les autres pays de l'OCDE, il a estimé que l'ampleur de ce retard de la France sur ses partenaires pourrait sans doute justifier d'aller plus loin.

Enfin, en ce qui concerne l'augmentation de 25 % des engagements de la France – soit environ 1 milliard d'euros – en direction des pays du Sud, par le biais de l'AFD, dont l'Afrique serait le principal bénéficiaire, il a souhaité des précisions quant à la forme de ces prêts, qu'il a supposé être concessionnels.

Le ministre a précisé que les huit chantiers ne changeaient rien à la politique de coopération de la France et notamment en ce qui concerne les Objectifs du Millénaire. Les chantiers viennent en effet en plus et non en lieu et place des actions habituelles, ce qui explique que des financements supplémentaires soient prévus. Il a rappelé que l'OCDE avait d'ailleurs relevé que la France restait en tête des pays membres pour l'action en faveur de l'éducation et de la santé et a tenu à rassurer les membres de la commission sur le maintien de l'effort en ce sens.

S'agissant des volontaires internationaux, il a retenu la proposition relative à l'ouverture de droits à la retraite et indiqué qu'elle serait étudiée mais a tenu à préciser qu'il y avait actuellement trois fois plus de demandes de volontariat que de candidats pouvant être acceptés. La seule demande naturelle permettra donc de répondre au triplement des postes envisagé.

Même si nos ONG bénéficient de 1,15 % de l'APD contre 5 % dans d'autres pays, il a relativisé la faiblesse de la part octroyée aux ONG en indiquant qu'il ne fallait pas oublier que la France restait, en valeur absolue, l'un des plus gros bailleurs du monde. En conséquence, il a considéré que la proposition d'une augmentation de 50% qui, prise en concertation avec les intéressées est apparue recevable, représentera donc, en valeur absolue, un montant élevé, d'autant que les ONG n'ont pas en France une dimension aussi importante qu'à l'étranger.

Le ministre a précisé qu'une partie de l'augmentation de 25 % des engagements de la France, par le biais de l'AFD, serait effectivement proposée sous forme de prêts concessionnels, qui seront donc comptabilisés dans l'aide publique de la France. Il a souligné que l'aide au développement économique sur la base d'un partenariat avec des groupes privés français ou africains et, si possible, en associant les deux, serait aussi le symbole de la réorientation de l'APD. Les prêts concessionnels représentent un apport supplémentaire, qui ne vient en déduction d'aucun autre financement. Il a enfin ajouté que cette manne nouvelle permettrait en outre à la France de maintenir sa position en ce qu'elle viendra compenser, dès les prochaines années, la diminution des annulations de dettes qui a pour effet de faire mécaniquement chuter le pourcentage d'APD. Avec ces engagements supplémentaires, les annulations de dette seront remplacées par des crédits supplémentaires.

M. Jean-Jacques Guillet a demandé si la part de l'AFD consacrée à l'Afrique francophone était ou non en diminution par rapport à celle consacrée à l'Afrique non francophone et s'il était opportun, en particulier, que l'AFD intervienne de plus en plus en Afrique du Sud, pays dont le développement est plus important, que dans les autres ?

Par ailleurs, il a souligné que si le renchérissement des denrées alimentaires est un problème grave, qui explique qu'il faille redévelopper l'agriculture en Afrique, le coût de l'énergie soulevait aussi de sérieuses difficultés et de graves sources de tensions, par exemple au Sénégal. Il a souhaité connaître si, devant les inégalités entre les différents pays africains, la France étudiait les conditions d'une organisation économique de l'Afrique ? De même, sachant que l'AFD intervenait en matière de biodiversité, il a interrogé le ministre pour savoir si cet objectif était pris en compte dans les chantiers, s'agissant notamment des effets du réchauffement climatique ?

Enfin, avec le **président Axel Poniatowski** qui a demandé si les élections au Zimbabwe se tiendraient bien le 27 juin prochain et quelles initiatives la France comptait prendre à ce sujet, il a souhaité quelques informations concernant la situation dans ce pays ainsi que sur la Côte-d'Ivoire.

Le ministre a souhaité que l'AFD puisse intervenir partout en Afrique. Il a considéré que limiter la participation de la France à l'éveil économique africain aux seuls pays du champ serait une erreur stratégique. Il a rappelé que notre pays est d'ailleurs très sollicité dans de nombreux pays anglophones et lusophones, y compris pour signer des conventions permettant, comme au Botswana, d'accroître l'apprentissage du français. Sans qu'il s'agisse pour autant de reculer dans les pays du champ, il faut une politique tous azimuts en Afrique, partout où l'on a besoin de la France.

Il a estimé que l'abandon de la culture vivrière avait été une catastrophe qui a rendu particulièrement vulnérable un très grand nombre de populations. Aussi la France entend-elle se donner les moyens pour aider les Africains à relancer leur agriculture, ce qui implique cependant de résoudre également les questions de la formation, des équipements publics de proximité ou encore de l'approvisionnement en eau.

Il a tenu à préciser que l'énergie, la biodiversité et le réchauffement climatique, sont des questions prises en compte dans les politiques suivies, dans la mesure où le développement économique est une notion transversale qui comprend notamment le facteur humain – la formation – et le facteur climatique. La préservation de la planète, les nouvelles énergies, la biodiversité, sont des sujets dans lesquels l'AFD, sollicitée en permanence, investit et finance de nombreux projets.

S'agissant du Zimbabwe et de la Côte-d'Ivoire, la situation dans ces deux pays ne relève pas directement du champ de compétences du secrétariat d'État, mais de celui du ministre des affaires étrangères Bernard Kouchner, sous l'autorité du Président de la République. Il a néanmoins rappelé que la situation au Zimbabwe avait été très fortement condamnée par la France de même que l'élection de vendredi prochain qui se déroulera sans opposition puisque le principal opposant a dû renoncer à se présenter. La proclamation des résultats, si cette élection a lieu, donnera vraisemblablement matière à des déclarations officielles qu'il n'est pas opportun de devancer.

Il a indiqué que Bernard Kouchner s'était rendu en Côte-d'Ivoire les 14 et 15 juin derniers, à la suite – condition *sine qua non* – de l'annonce de la date des élections. S'il est souhaitable qu'elles aient lieu, il n'est pas certain qu'elles puissent se dérouler comme prévu en novembre prochain, compte tenu de la complexité de leur organisation.

M. Jacques Myard, revenant sur le partage entre le bilatéral et le multilatéral, a estimé que l'argent versé en faveur de ce dernier n'aboutissait qu'à une influence quasiment nulle et a demandé s'il ne conviendrait pas de rapatrier ces fonds vers le bilatéral, ce que demandent d'ailleurs de nombreux pays africains, plutôt que de favoriser la désresponsabilisation entraînée par le multilatéral.

Il a souhaité connaître les mesures de contrôle des subventions qui sont allouées aux ONG, dont certaines ONG ne sont pas sans poser de questions et a demandé quel premier bilan pouvait être tiré du compte épargne codéveloppement – idée qu'il avait lui-même lancée – institué par la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, qui permet aux immigrés d'investir dans leur pays d'origine en ouvrant un plan d'épargne, abondé en partie par des fonds d'État, ou de financer des projets.

Mme Henriette Martinez a souligné que l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut – RNB – de la France à l'aide au développement ne serait pas atteint d'ici à 2015. Cependant, de nouveaux moyens de financement, dont les prêts concessionnels, permettront de stabiliser au moins l'APD. Elle a souhaité savoir ce qu'il en était des fondations qui pourraient également abonder l'aide au développement.

Elle a demandé une harmonisation des règles de comptabilisation du comité d'aide au développement – CAD – de l'OCDE avec celles de la France, dans la mesure où certaines dépenses, tels le versement de 160 millions d'euros à UNITAID, sont comptabilisées hors APD alors que l'OCDE les y intègre, en souhaitant que de telles contradictions, relatives à la structure même de l'APD, soient levées.

Insistant sur la visibilité de l'effort français d'APD, elle a souhaité savoir si la participation bilatérale serait renforcée par rapport au multilatéral, cadre dans lequel elle a regretté que la France ne soit pas assez présente, par exemple au sein du Fonds mondial de lutte contre le sida, où elle partage un siège avec l'Espagne tandis que de petits pays y sont pleinement représentés.

Elle a aussi voulu savoir si, sur le plan géographique, la zone de solidarité prioritaire – ZSP – qui comprend cinquante-cinq États, serait restreinte et si oui quels secteurs seraient concernés.

Enfin, saluant le développement des ressources humaines avec les volontaires internationaux, elle s'est inquiétée de savoir si le secteur de la santé serait totalement délégué au multilatéral. Si tel n'est pas le cas, les ambassadeurs seront-ils incités dans les documents cadre de partenariat, à donner plus d'importance à cette question ?

M. Gilles Cocquempot, après avoir rappelé que le matin même le président de l'Assemblée nationale avait signé un accord de coopération avec le président de l'Assemblée nationale de la République socialiste du Vietnam, a indiqué que ce dernier pays a des accords de coopération avec des pays africains notamment dans le domaine de l'agriculture, par exemple avec le Mali, où il apporte son savoir-faire. Il a souhaité savoir si, face à cette volonté d'intervenir en Afrique, il ne serait pas possible de mener une réflexion croisée prenant en compte les intérêts des Vietnamiens, les nôtres et ceux des pays africains ?

Quant à l'emploi de seniors, il a souligné l'intérêt de la suggestion de M. Jean-Pierre Dufau d'utiliser, au titre du volontariat, les retraités de l'éducation nationale, pour renforcer les moyens humains insuffisants dans certains secteurs.

Le ministre, revenant sur la question du partage entre le bilatéral et le multilatéral abordée par Mme Martinez et M. Myard, a souligné que le milliard d'euros supplémentaires que l'Agence française de développement pourra engager à partir de 2009 sera intégralement mis en œuvre dans le cadre du bilatéralisme. Ainsi, contrant l'effet de ciseaux entre un budget constant et des engagements internationaux en augmentation, l'action bilatérale, qui servait de variable d'ajustement, croîtra d'une manière significative à partir de 2009.

Il a indiqué qu'une réflexion a été engagée le week-end dernier lors de la réunion annuelle des responsables de la coopération des pays membres du CAD de l'OCDE quant au partage des actions entre le bilatéral et le multilatéral. L'une des pistes ouvertes serait de déterminer les grandes thématiques relevant du multilatéral et de définir celles qui, majoritairement, pourraient être mises en œuvre sur le plan bilatéral. Il a souligné qu'il fallait reconnaître l'efficacité du multilatéral dans certains cas, tel le Fonds mondial de lutte contre le SIDA dont les résultats ont été assez rapidement spectaculaires. En revanche, d'autres sujets, par exemple celui de l'aménagement du territoire, peuvent relever du niveau bilatéral.

Le ministre a reconnu que la visibilité de l'action bilatérale de la France était insuffisante. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle est de notre fait. Il faut désormais réussir à faire savoir, où la France agit, et faire comprendre que l'Agence française de développement est l'agence du gouvernement français, ce que l'immense majorité des populations concernées ignore. Les responsables de l'AFD sont désormais conscients de cette lacune.

En réponse à M. Myard, il a convenu qu'il fallait effectivement examiner les moyens permettant de contrôler les ONG. Il a précisé que la création d'une ligne budgétaire spécifique dédiée aux ONG était envisagée, avec des indicateurs conformes à ceux de la LOLF, ce qui devrait permettre de mettre plus l'accent sur les résultats que sur les moyens. Des éléments de réponse plus précis seront communiqués ultérieurement quant aux résultats les plus significatifs du compte épargne codéveloppement, qui sont obtenus dans les secteurs de l'immobilier et de la consommation courante.

Il a tenu à rassurer Mme Martinez sur le maintien de l'objectif de consacrer 0,7 % du RNB à l'aide au développement. Il a rappelé que si la France connaissait certes des difficultés budgétaires comme de très nombreux pays, le milliard d'euros supplémentaire de l'AFD, permettrait de trouver, dès 2009, 300 à 400 millions d'euros à injecter dans l'aide publique, sans que cela exclue la recherche d'autres financements, notamment ceux de grandes fondations. A cet égard, il a précisé que la façon de comptabiliser l'aide publique, ainsi que son contenu, serait un sujet mis à l'ordre du jour à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne. Il a estimé qu'il convenait de prendre en compte, dans cette aide publique, des fonds qui ne sont pas exclusivement des crédits budgétaires qui peuvent être aussi des subventions. Les choses évoluent et les engagements pris à un moment donné n'ont pas forcément vocation à être tenus sur la base des mêmes critères. Ce qui compte, ce sont les résultats. La façon dont seront financées les actions qui permettront d'atteindre les huit OMD mérite à cet égard un débat avec nos partenaires.

S'agissant des volontaires internationaux, les jeunes retraités de l'éducation nationale seront les bienvenus, de même que ceux de l'agriculture ou de l'industrie puisque le besoin de seniors sera important dans tous les champs d'intervention.

Il a remercié M. Cocquempot de son intervention sur le Vietnam, pays hors champ des interventions habituelles, dans lequel la coopération française s'élève néanmoins à 225 millions d'euros, qui lui permet de revenir sur l'importance de l'accent mis sur la

question de l'aide économique. Il a insisté sur la nécessité de réorienter l'action de coopération de la France vers les investissements en infrastructures sans quoi la concurrence d'autres opérateurs qui proposent actuellement des financements plus importants à des taux plus avantageux que ceux de l'AFD affaiblira nos positions et notre présence. Ainsi, lorsque le ministre du plan et des investissements se demande pourquoi il ferait à Hanoi le métro et le pont Long Bien avec la France alors que les Japonais proposent des financements non pas à 60 %, mais à 85 %, avec un taux d'intérêt non pas de 3 %, mais de 1,5 %, cela montre bien qu'il est urgent d'agir. Il a insisté sur la nécessité de s'aligner sur les meilleures offres pour éviter de voir ces pays, émergents et d'ores et déjà solvables, se détourner de la France d'ici dix à quinze ans, tant sur le plan économique que sur le plan des valeurs portées par la francophonie. Cette révision est d'autant plus urgente qu'elle est porteuse, pour le coût modeste représenté par la bonification des taux d'intérêts, de promesses à long terme.

Il ne s'agit plus de se consacrer uniquement aux grandes politiques de développement et de coopération en matière de santé et d'éducation, au risque d'une perte d'influence, si l'on ne consacre pas en parallèle l'effort requis au partenariat économique, même dans des pays où la France est traditionnellement présente depuis des dizaines d'années. Il a conclu cette question en réitérant qu'il convenait de réorienter notre politique de coopération, sans en faire uniquement une démarche mercantile et que notre politique d'influence culturelle ne devait pas, pour autant, oublier le volet économique de la coopération.

M. François Loncle a demandé, face aux incroyables excès de M. Mugabe, ce que la France – après le communiqué clair et net de l'Élysée et les paroles fortes prononcées par Bernard Kouchner – et, sans trop d'illusion, l'Union européenne comptent faire pour convaincre les chefs d'État de l'Union africaine de ne cautionner en rien la situation au Zimbabwe. Si M. Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, a réagi comme il le fallait et si, par exemple, le président de la Tanzanie a adopté une position courageuse, l'OUA ne se manifeste pas beaucoup, sans parler du comportement de M. Thabo Mbeki dont l'analyse nuit à la cause qu'il défend dans son propre pays.

Mme Martine Aurillac a fait siennes les questions de M. Myard relatives au partage entre le bilatéral et le multilatéral et au contrôle des ONG et **Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud** a demandé quelles seraient les orientations du chantier relatif au renforcement du rôle des femmes dans l'économie.

Le ministre a répondu, s'agissant du Zimbabwe, que tant le Président de la République que M. Bernard Kouchner avaient eu les mots qu'il fallait. Il a rappelé que la France souhaitait, comme le montre le chantier relatif à la révision des accords de défense, que les Africains s'approprient leurs problèmes, qu'il s'agisse de la résolution des conflits régionaux ou des atteintes aux droits de l'homme, ce que la diplomatie française ne peut faire à leur place.

Il a indiqué que les ministres du développement européens avaient publié un communiqué, à la suite de leur dernière réunion, pour condamner les événements au Zimbabwe et que la France avait soutenu sans ambiguïté la position de fermeté du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

M. François Loncle ayant souligné que cette démarche est nouvelle, **le ministre** a répondu qu'au moins elle existait et avait été très ferme et sans ambiguïté.

Le ministre a rappelé à Mme Ceccaldi-Raynaud qu'il proposerait la nomination d'une personnalité incontestable, chargée de faire des propositions et d'évaluer le résultat des actions entreprises en matière de renforcement du rôle des femmes dans l'économie et que, en outre, une ligne budgétaire de 10 millions d'euros serait créée afin de mettre en place des

actions concrètes pour aider les femmes. Il a souligné que, si dans nombre d'États africains, elles sont les piliers de la société, allant jusqu'à représenter plus de 50 % de la production économique, elles souffrent néanmoins de handicaps particuliers, qu'il s'agisse du taux de mortalité – élevé pour les femmes enceintes comme pour les enfants de moins de cinq ans – ou encore du taux de scolarisation.

Le président Axel Poniatowski a remercié le ministre d'avoir répondu à l'invitation de la commission dont les questions ont montré tout l'intérêt qu'elle porte au sujet abordé.
